



Rentrée Scolaire « 2017 / 2018 »

INFORMATION aux FAMILLES

(SG/DOS.ÉCOLES/NOTES aux FAMILLES)

1. RESTAURANT SCOLAIRE COMMUNAL

Le restaurant scolaire fonctionnera à compter du **Lundi 04/09/2017**, jour de la rentrée.

Le service de restauration pour les enfants de l'école Maternelle et de l'école Élémentaire sera assuré dans les locaux de la **cantine scolaire, maison Labouërie** en deux services, maternelle de 11h40 à 12h30 et primaire de 12h35 à 13h25.

Concernant les inscriptions

Nous proposons que vous inscriviez vos enfants sur la période qui est la plus simple pour vous. Cela peut être sur l'ensemble de la période ou qu'un mois seulement, pour d'autres, qui ont peu de visibilité, ce sera sur une semaine. Il faut rendre le planning **au plus tard le jeudi soir**, pour la semaine suivante.

Pour les familles qui rendent le planning de la période en plusieurs fois, vous pourrez récupérer ces plannings auprès de Marie-T Brossard ou à l'accueil de la mairie ou le télécharger sur le site de la mairie : <http://www.mairie-volonne.fr/index.php/garderie-et-restaurant/>

Pour déposer votre planning complété, vous pouvez, soit le mettre à la boîte aux lettres de la mairie, soit le déposer à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par mail à : mairie.volonne@mairie-volonne.eu

Le prix du repas sera de **4.10 €uros*** (prix du prestataire Lou Jas)

Les enfants « étant médicalement soumis à un régime alimentaire spécifique », devront fournir un certificat médical précisant ce régime spécial. Un menu végétarien est prévu.

Le règlement intérieur de la cantine sera distribué en début d'année scolaire à l'ensemble des familles.

2. GARDERIE PÉRISCOLAIRE COMMUNALE

Ce service est assuré par la commune, à la fois pour les maternelle et élémentaire.

Cette structure est ouverte aux enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles de Volonne. Elle fonctionnera également **dès le Lundi 04/09/2017**.

L'accueil des enfants s'effectuera **pour tous les enfants**, élémentaires et maternelles, à l'école Primaire

MATIN	APRÈS – MIDI
de 7 h 20 à 8 h 20 transfert vers la maternelle à 8 h 20	de 16 h 15 à 18 h 30 pour les maternelle, transfert vers de la primaire à 16h30

En période scolaire seulement :

> les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi = Matin et Après-Midi

Les transferts entre l'élémentaire et l'école maternelle sont assurés par **les agents municipaux**.

L'inscription des enfants s'effectuera **obligatoirement** via le planning prévisionnel (cantine + périscolaire) Pour le périscolaire, *tous les créneaux horaires seront à 1,30 €**. Par contre, il faut savoir que pour le périscolaire du soir, le premier créneau horaire fait plus d'1 heure (environ 1h15), pour les parents qui arriveront au-delà de 17h30 précise, **le second créneau horaire sera facturé**.

*Les tarifs seront votés au conseil municipal du 20 juillet 2017

3. TEMPS D'ACCUEIL ALSH DU MERCREDI MATIN

Suite au retour à la semaine d'enseignement de 4 jours (décision du conseil d'école du 20 juin 2017), la commune propose un accueil de loisirs le mercredi matin dans les locaux du périscolaire à l'école primaire :

M A T I N
de 7 h 30 à 12 h 15
Accueil du matin échelonné de 7h30 à 9h00
Accueil du midi échelonné de 11h45 à 12h15

L'inscription des enfants s'effectuera obligatoirement via le planning prévisionnel dans les mêmes conditions que la cantine et le périscolaire. Nous proposons que vous inscriviez vos enfants sur la période qui est la plus simple pour vous. Cela peut être sur l'ensemble de la période (entre deux vacances) ou qu'un mois seulement, pour d'autres, qui ont peu de visibilité, ce sera sur une semaine. Il faut rendre le planning **au plus tard le jeudi soir**, pour la semaine suivante

Les tarifs :

Tarif Plein de la matinée	Bons Caf Barème 1	Bons Caf Barème 2	Bons Caf Barème 3
6 euros*	4.5 euros	3.8 euros	3.25 euros

Pour bénéficier des tarifs Caf, merci de présenter votre aide aux temps libres (bons Caf) à Marie-T Brossard directrice de l'Alsh.

Cette structure est ouverte aux enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles de Volonne.

Un dossier administratif et sanitaire doit absolument être rempli par les familles pour la cantine, le périscolaire et l'Alsh.

Veillez trouver les horaires scolaires par établissement. **RETOUR à LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Ouverture des portes de l'école pour l'accueil des enfants le matin et après le repas 10 minutes avant

🔑 A l'école maternelle :

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi	
8 h 25	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE	
11 h 25						
	CANTINE			CANTINE		
13 h 25	ECOLE	ECOLE			ECOLE	ECOLE
16 h 25						

🔑 A l'école élémentaire :

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi	
8 h 30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE	
11 h 30						
	CANTINE			CANTINE		
13 h 30	ECOLE	ECOLE			ECOLE	ECOLE
16 h 30						